



PROTOCOLE SANITAIRE - période à compter du 21 septembre 2020

Ce document présente le protocole sanitaire mis en place au sein du TBC pour encadrer les activités du club (entraînements et compétitions), conformément :

-au protocole reprise « sport amateur » et activités « vivre ensemble » de la FFBB pour la période à compter du 29/08/2020

-au protocole des équipements sportifs COVID 19 mis à jour par la mairie de Treillieres le 15/09/2020

sous réserve de modification en fonction de l'état sanitaire.

MANAGER COVID et REFERENTS COVID 19 :

- Chaque structure fédérale affiliée doit désigner un Manager Covid 19 connu de tous les encadrants.

Ses missions sont les suivantes :

- Organiser et coordonner les mesures d'hygiène
- Collecter les différents listings établis lors de la pratique
- Vérifier que la signalisation pour les déplacements sur le site respecte les directives sanitaires
- Rappeler l'ensemble des préconisations sanitaires dans l'enceinte sportive

Sylvie COUTINEAU, membre du bureau, est le Manager COVID 19.

Une adresse mail spécifique a été mise en place au sein du club, pour faciliter les échanges et les demandes spécifiques en lien avec la covid 19, avec le manager COVID.

contactcovidtbc@gmail.com

Le manager COVID a toute latitude pour stopper une séquence si les conditions sanitaires ne sont pas respectées.

Le manager covid ne pouvant être présent sur tous les entraînements, tous les matchs, ou tous les temps de pratique des structures, il a toute latitude pour assurer l'action de référents covid 19 désignés, qui peuvent assurer leurs missions sur un lieu et un laps de temps donné.

Les référents covid 19 du TBC sont les entraîneurs, coachs et délégués de salle.

Ils interviennent sous la responsabilité et la coordination du manager covid 19.

L'ACCUEIL DES JOUEURS ET PUBLIC CONCERNÉ :

- le port du masque est obligatoire pour accéder au complexe sportif (salle HERACLES et salle KYNISKA), pour :
 - L'ensemble des joueurs de plus de 11 ans
 - Les parents et accompagnants de plus de 11 ans

Chaque pratiquant et/ou accompagnant doit :

- se désinfecter les mains, en utilisant le gel hydroalcoolique mis à disposition à l'entrée du complexe
- respecter le sens de circulation mis en place
- respecter les gestes barrières

L'accès aux personnes présentant des symptômes n'est pas autorisé.

LES ENTRAINEMENTS

Le port du masque est obligatoire pour les entraîneurs et le staff au cours d'une séance d'entraînement.

Les vestiaires sont fermés.

Chaque joueur doit de préférence arriver en tenue de sport à la salle, avec sa gourde et son ballon personnel.

Le joueur descend sur le terrain masqué après désinfection des mains, il ne retire son masque que sur le terrain.

A la fin de l'entraînement, le joueur se désinfecte les mains avec du gel hydroalcoolique et remonte par les escaliers, masqué vers la sortie du complexe.

La tenue d'un listing des pratiquants présents est effectuée par les entraîneurs et le staff sur chaque créneau d'entraînement.

Ce listing est remis au manager COVID qui peut le transmettre à l'ARS ou autorité compétente sur demande.

Du gel hydroalcoolique est disponible dans la salle et sur les terrains A et B.

LES MATCHS A DOMICILE :

La tribune du terrain A est ouverte avec des marquages pour respecter les règles de distanciation.

Pour le public du terrain B, un marquage spécifique sur les bancs a été posé.

Une Distance minimale d'un siège par personne ou pour chaque groupe de moins de 10 personnes venant ensemble doit être respectée.

Les parents, accompagnateurs et supporters conservent leur masque dans la salle y compris dans les tribunes.

Vestiaires

L'accès aux vestiaires n'est pas autorisé – à l'exception des matchs seniors.

Les joueurs arriveront donc en tenue.

Le rassemblement des équipes (locaux et visiteurs) se fera dans une zone d'attente de la tribune spectateur du terrain A, dédiée aux joueurs.

L'accès au terrain est régulé par le coach de l'équipe.

Les joueurs n'accèdent au terrain A ou B pour s'échauffer que lorsque l'équipe et le staff du match précédent ont rejoint les tribunes ou la salle, et ce pour limiter les croisements entre joueurs d'équipe différente.

L'accès au terrain à toute autre personne est interdit.

Un registre est mis à disposition à l'entrée des tribunes, pour émargement du public présent sur chaque match avec l'heure d'arrivée et de départ, permettant le cas échéant à l'ARS de prévenir les personnes.

Port du masque

Une fois sur le terrain, l'entraîneur principal s'il le souhaite est dispensé du port du masque, comme tous les joueurs y compris les joueurs remplaçants présents sur le banc.

Le port du masque est par contre obligatoire pour le coach assistant et tous les officiels présents à la table de marque pendant la rencontre.

L'emarké

Après avoir renseigné les données dans E MARQUE, le coach se désinfecte les mains avec le gel hydroalcoolique mis à disposition sur la table de marque.

Ballons :

L'équipe visiteur doit apporter ses propres ballons pour l'échauffement.

Pour les équipes du TBC, 3 ballons sont mis à disposition par le délégué de salle pour l'échauffement et le match.

A l'issue du match, les ballons d'échauffement sont désinfectés par le délégué de salle.

Chaque coach (de l'équipe visiteur et locale) se charge de la désinfection du matériel utilisé (banc, chaise...) avec le produit à disposition.

L'arbitrage :

- L'arbitre n'a pas obligation de porter un masque. Il maintiendra autant que possible les règles de distanciation durant la rencontre.
- Chaque arbitre officie avec son propre sifflet, ou avec les sifflets à mains mis à disposition par le club sur la table de marque de chaque terrain.

Après la rencontre, le ballon du match et l'ensemble du matériel de la table de marque sont désinfectés par le délégué de salle.

LES MATCHS A L'EXTERIEUR :

Les équipes du TBC s'engagent à respecter le protocole sanitaire du club qui reçoit, sous réserve d'en avoir eu connaissance.

Port du masque

Le port du masque, pendant le trajet, est obligatoire pour les joueurs de plus de 11 ans et les accompagnateurs chargés du covoiturage des joueurs.

Le masque doit être conservé jusqu'à l'arrivée sur le terrain.

Ballons :

Le coach de l'équipe est autorisé à emporter 3 ballons du club pour l'échauffement, qu'il désinfecte avant rangement dans les placards.

Les ballons doivent être obligatoirement ramenés à la salle après chaque match à l'extérieur, pour les séances d'entraînement et ateliers de la semaine.

BAR DU CLUB :

Le bar du club est ouvert.

Un accès spécifique a été aménagé avec un sens de circulation limitant les croisements dans la salle de bar.

La capacité d'accueil de la salle de bar est réduite à 15 personnes assises.

Le port du masque pour accéder au bar est obligatoire.

La commande est effectuée au bar, et chaque personne doit ensuite rejoindre une place assise, où sa consommation lui sera servie.

Après avoir été servi, le masque peut être retiré pour consommer.

Les regroupements au comptoir du bar ne sont pas autorisés.

Un soin particulier sera apporté au lavage des verres et des tasses utilisées, avec des produits ménagers adaptés, après chaque utilisation.